	A,,
Objet : réponse à une réclamation formulée a Par lettre recommandée avec accusé de réce	•
Madame, Monsieur,	
J'accuse réception de votre courrier en date du, par lequel vous manifestez votre mécontentement suite à la coupe des racines de l'un de vos arbres qui empiétaient sur mon terrain.	
Je vous informe, qu'en application de l'article 673 du Code civil, tout voisin peut procéder lui- même, sans autorisation préalable, à la coupe de racines, brindilles ou ronces qui poussent sur son fonds et qu'en l'espèce la coupe n'a en aucun cas endommagé, ni porté préjudice à la croissance de votre arbre.	
J'ajoute enfin, que ce droit de coupe étant imprescriptible, vous ne pouvez m'opposer une quelconque situation de fait.	
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.	

.....